



Délibération n° 17 / 2023

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAÏ, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Administration Générale - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et d'équipements de protections individuels

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant des procédures de passation des contrats.

Dans un souci d'économies, et de rationalisation, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes entre la commune de MONTPELLIER, le CCAS de MONTPELLIER, les communes de COURNONTERRAL, GRABELS, JACOU, LATTES, MONTFERRIER-SUR-LEZ, PIGNAN, PRADES-LE-LEZ, SAINT-BRES, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI.

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE est désignée comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est notamment chargée de l'ensemble de la procédure de passation, y compris la signature et la notification du ou des marchés à intervenir.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement s'assurera de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

La procédure de mise en concurrence implique le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum, pour une période initiale d'exécution d'un an et pour une durée maximale, toutes reconductions comprises, de 4 ans.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 17/2023

Objet Administration Générale - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et d'équipements de protections individuels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commande relative à l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI,
- **AUTORISE** la signature de la convention précitée entre la commune de PIGNAN, et MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, pour l'achat de vêtements professionnels, chaussures de sécurité et EPI, convention aux termes de laquelle MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE est désignée comme coordonnateur du groupement, et sa commission d'appel d'offres déclarée compétente pour attribuer ce marché,
- **AUTORISE** le prélèvement des dépenses correspondantes sur les budgets de la Ville, tous chapitres,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN